

DEPARTEMENT DE L'AIN

CCAS DE DAGNEUX

ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

Accusé de réception en préfecture
001-260101530-20240605-DCA53-AR
Date de télétransmission : 07/06/2024
Date de réception en préfecture : 07/06/2024

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Nombres de membres : 13

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE
à DIX-HUIT HEURES

Afférents au C.A : 13

En exercice : 13

Qui ont pris part à la

délibération : 13

SEANCE DU 22 MAI 2024

n° 53 Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Christophe PEGUET

PRESENTS : Mesdames BERNARD, SAUVEYRE, RICHARD, GUERIN, STEVENON, DEBARRE GRAIZELY, VIRET, Messieurs PEGUET, VIGNE, CHEVALIER, TRONCHON, SIMPLEX

EXCUSES : Madame SEIGNER a donné procuration à Madame SAUVEYRE

ABSENT(E)S :

Objet : Élection du ou de la Vice-président(e) et du ou de la vice-président(e) délégué(e) du CCAS.

VU le Code de l'Action Sociale et de la Famille relatifs au fonctionnement du Conseil d'Administration des Centres Communaux d'Action Sociale ;

VU les articles L 123-6 et R 123-18 du code de l'action sociale et des familles ;

VU la délibération n°4707 du 10 avril 2024 désignant les membres élus du Conseil d'administration du centre communal d'action sociale ;

VU l'arrêté N°2020-17 du 7 avril 2024 désignant la composition des membres nommés du Conseil d'administration du centre communal d'action sociale ;

CONSIDERANT que dès la constitution du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS) celui-ci élit en son sein un vice-président qui présidera en l'absence du Maire et un vice-président(e) délégué chargé des mêmes fonctions en cas d'empêchement du vice-président(e) ;

CONSIDERANT que les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés et en cas de partage des voix, celle du président est prépondérante. Il est voté au scrutin secret toutes les fois que le tiers des

membres présents le réclame ou qu'il s'agit de procéder à une nomination ;

CONSIDERANT qu'il est demandé au Conseil d'Administration de procéder à l'élection d'un(e) Vice-Président(e) ~~et d'un(e) Vice-Président(e) délégué(e) ;~~

Accusé de réception en préfecture
07/06/2024 10:00:00
Date de télétransmission : 07/06/2024
Date de réception préfecture : 07/06/2024

Le Conseil d'administration, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe PEGUET,

Vote du ou de la Vice-Président(e) du Conseil d'administration du CCAS

S'est déclaré candidat : Madame Danielle BERNARD, en qualité de Vice-Président(e).

À la demande de Monsieur le Président, le vote s'est déroulé à mains levées.

Ont obtenu :

Madame Danielle BERNARD , 12 voix dont 1 abstention (Aurélié RICHARD)
Elle a été déclarée en qualité de Vice-Présidente du conseil d'administration du CCAS Madame Danielle BERNARD

Vote du ou de la Vice-Président(e) délégué(e) du Conseil d'administration du CCAS

S'est déclaré candidat : Madame Christine SEIGNER, en qualité de Vice-Présidente déléguée.

A la demande de Monsieur le Président, le vote s'est déroulé à main levée.

Ont obtenu :

Madame Christine SEIGNER, 12 voix dont 1 abstention (Aurélié RICHARD)
Elle a été déclarée en qualité de Vice-Présidente déléguée du conseil d'administration du CCAS Madame Christine SEIGNER

Ainsi fait et délibéré, en Mairie,
Les jour, mois et an que dessus.

Monsieur le Président du CCAS,
Jean-Christophe PEGUET

Monsieur le secrétaire de séance,
Jean-Marc VIGNE



Publication faite le : 14/06/2024